





BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - SEPTEMBRE 2022 - N°115

Sommaire

P 02 Édito

ACTUALITÉS

P 03 Nouvelles de la municipalité

P 04 Compte-rendu des Conseils municipaux

P 06 Calendrier de la chasse

HIER

P 07 Evènements à l'école

P 09 Reconnaissez-vous votre porte?

P 10 J.-B Werger, un Villaron soldat de Napoléon 1^{er} - suite et fin

ENVIRONNEMENT

P 12 Projets participatifs

P 14 Economies d'énergie, astuces

VIE ASSOCIATIVE

P 16 Evènements et activités

P 22 Enigmes et recettes

P 23 Calendrier des évènements et activités

P 24 Infos utiles

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard -

F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Impression: Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses

Contact: infocomvsg@gmail.com



Etat des lieux

Avenir compliqué pour les finances de la commune

- Augmentation du prix de l'énergie
- Mise aux normes des bâtiments
- Réfection du toit de l'église
- Point sécheresse
- Incivilités

On en parle à la réunion publique le 20 septembre à 20h30

Venez nombreux!

Édito

Bonjour,

Année 2022, année à bannir, tant sur le plan international que communal.

International: pourquoi les Humains sont-ils incapables de vivre en paix ? Nous utilisons des milliards pour des armes de destruction, alors que notre planète aurait bien besoin de cet argent pour la protéger. Je pense que vous avez tous passé difficilement cette période de vacances d'été très très ensoleillées et que vous avez vu la baisse du niveau des rivières qui ne permet plus l'irrigation des maraîchages ni des champs. Il n'y a pourtant qu'une équation à résoudre: le niveau de la mer monte, le niveau des rivières baisse! Il existe différentes solutions (exemple d'aqueducs ou autre Gazoduc type Nord Stream de Gazprom, l'utilisation des eaux pluviales...) et d'autres à créer, mais encore faut-il pour ce faire, une volonté politique et financière largement partagée. A notre niveau les pompiers nous ont félicités pour nos 2 réserves d'eau sur Busseau.

Ce dérèglement mondial a des conséquences directes sur notre budget communal, la consommation d'énergie passera de 25 000 euros à environ 60 000 euros par an car les tarifs ne sont pas régulés comme pour les particuliers.

Cet accroissement important des coûts d'énergie met à mal nos finances : nous passerons d'un résultat prévisionnel excédentaire à un résultat négatif qui mangera une partie de nos réserves. Cet imprévu conséquent me conforte dans l'idée de trouver des solutions innovantes pour préserver les ressources en eau, électricité et nous libérer des énergies fossiles.

Une réunion publique se tiendra le mardi 20 septembre à 20h30 au foyer Jean-Louis Garban qui évoquera différentes pistes.

Thierry Masson

Des nouvelles de la municipalité. Un premier semestre difficile. Un avenir compliqué.

Les espaces verts

Il ne vous a pas échappé que les espaces verts laissaient plutôt à désirer. Un vrai cumul de « galères » ! Balayeuse à nouveau en panne, depuis le début de l'année un total de 5 jours de fonctionnement à Villiers et 15 jours à Ury. Le gros tracteur tondeuse en panne au moment où nous en avions le plus besoin, il a fallu faire venir le dépanneur sur place. Notre débrousailleuse hors service a dû être changée avec 6 semaines de délai d'achat. Le carter de notre tondeuse autotractée s'est cassé et nous sommes en attente d'une nouvelle tondeuse.

Les subventions

Réfection routes de Busseau et de Recloses, nous essuyons un refus. L'isolation, le changement des radiateurs, la mise aux normes « personnes à mobilité réduites » des vestiaires du stade de nouveau un refus. L'isolation de notre foyer et l'acquisition d'une pompe à chaleur encore refusées. Heureusement, le projet de changement des canalisations de distribution d'eau rue de Nemours sera subventionné. La réfection et la mise aux normes des places de stationnement rue de l'église sont en cours.

Des dossiers importants auxquels il faut consacrer toute son énergie

• La mise aux normes du parc immobilier pour les personnes à mobilité réduite.

Ce dossier a été ouvert en 2015 avec un échéancier sur 5 ans. Certains travaux ont été exécutés mais pas les plus onéreux. La finalisation en 2020 n'ayant pas été respectée, la commune est passible d'une amende de 2 500 euros par bâtiment. Après contestation et discussion avec le sous-préfet, un contact privilégié sera à notre disposition à partir de début septembre pour étudier nos solutions de remplacement. Il n'est pas possible pour la commune d'investir sans subventions les 100 000 euros nécessaires à la mise en place des équipements demandés.

• Le Foyer Jean-Louis Garban et son annexe ne sont pas aux normes incendie, suite des contrôles du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Or ces locaux sont classés comme Etablissement Recevant du Public. Lorsque le foyer annexe a été construit en 1995 et relié par une réserve au foyer principal, un cabinet de contrôle de conformité des travaux n'a pas été mandaté (loi de 1986) et la réception des travaux non officialisée. De ce fait, depuis cette date, l'ensemble constitué par le foyer et son annexe est non conforme. Les municipalités précédentes ont essayé de produire des documents pour remédier à ce problème, sans succès.

Nous avons reçu une convocation de la commission de sécurité à la sous-préfecture. A l'issue de cette réunion on nous a demandé de fournir trois documents qui permettraient de faire avancer le dossier. Ces documents ont été produits dans les 15 jours suivants mais la sous-préfecture a alors renvoyé une liste de 26 non-conformités qui doivent être corrigées avant avis favorable. A nouveau il est impossible de remédier à certaines d'entre elles dans l'immédiat.

Quelles conséquences ?

Le fait que seul le maire signe l'avis favorable, engage directement sa responsabilité pénale en cas d'accident par incendie, de plus les assurances ne rembourseront pas ou peu les dégradations du bâtiment.

Du fait des années et de l'incivilité grandissante, l'entretien des ouvrants est de plus en plus nécessaire mais difficile à mettre en œuvre. Par deux fois nous avons eu des tentatives d'effraction d'où un risque non négligeable d'incendie volontaire. En septembre, je ferai appel à des bonnes volontés pour travailler sur les 26 non-conformités afin de présenter à la sous-préfecture un plan qui nécessitera des investissements (non planifiés actuellement) pour lesquels nous solliciterons des subventions.

En cas de rejet, je serai dans l'obligation d'adopter en 2023 une autre stratégie qui sera expliquée lors de la réunion publique du 20 septembre.

• Le toit de l'église se dégrade très vite.

Nous avions demandé une subvention pour une réparation d'urgence qui a été refusée car un projet global doit être créé pour ce bâtiment classé monument historique depuis 1905. Le dossier

passera en commission pour étudier l'urgence des travaux. Ceci implique des frais d'étude par un architecte spécialisé : 14 000 euros en 2022 puis 10 000 euros début 2023 (donc hors travaux), somme qui sera remboursée à 70 % à la fin des travaux. Encore une fois une mauvaise surprise non planifiée, mais qui comporte une bonne nouvelle la charpente est en bon état.

• La réduction de la consommation d'énergie. L'Etat demande aux collectivités locales de réduire de 30 % leurs consommations d'énergie pour le 2° semestre 2022. Pour rappel, la mairie, l'école, le foyer et son annexe sont chauffés au gaz. Sans commentaire. Comme vous le savez, nous avons volontairement coupé complètement l'éclairage public cet été pour économiser 2 à 3 000 euros. Que faire pour le deuxième semestre ? Encore une question qui sera abordée lors de la réunion publique du 20 septembre tout comme d'autres sujets tels que le garage de Villiers, l'opportunité d'achat de terrain, la station d'épuration...

Incivilités

De nouvelles incivilités constatées ces dernières semaines alourdissent les dépenses du budget muninicipal et monopolisent les agents communaux :

- 2 cables acier maintenant les filets sur le cadre du but du City Park ont été dérobés;
- balise de stationnement rue G. Bachet allègrement écrasée ;
- chevilles du nouveau kiosque démontées ;
- tags sur le sol et la clôture du City Park ;
- panneaux signalétiques de circulation arrachés et jetés sur le côté de la route 2 fois en 2 semaines;
- panneau *Rue de l'Egalité* disparu ;
- broche de verrouillage de la grille d'entrée du terrain de foot disparue.

Cette liste n'est qu'un relevé des 2 derniers mois.

Tous ces sujets seront débattus lors de la réunion publique le 20 septembre à 20h30 au foyer Jean-Louis Garban.

Résumé du Conseil municipal du 14 juin 2022

DÉLIBÉRATIONS

■ Fonds de concours CCPN (kangoo électrique)

M. le maire explique que la commune va acquérir un véhicule kangoo électrique en remplacement de l'actuel véhicule thermique. Il présente le devis d'un montant de 13 166,67 € HT (15 800 € TTC). La CCPN peut nous octroyer des fonds de concours.

✓ Les membres approuvent à l'unanimité et autorisent le maire à solliciter l'aide de la CCPN.

■ Rebouchage route de Bourron partie Grez-sur-Loing

Nos agents ont effectué la réparation des trous dangereux avec du goudron. Nous avons convenu de prendre en compte la matière première, le temps passé par nos agents et les frais d'outillage. Le montant total s'élève à 1 043,16 € TTC. Avec son accord, cette somme sera demandée à la commune de Grez-sur-Loing pour le goudronnage effectué sur la partie lui appartenant.

■ Modification de la convention du foyer

Madame Melet en charge de la location du foyer demande une modification de la convention du foyer concernant les tarifs et les consignes de sécurité.

✓ Les membres acceptent à l'unanimité.

■ Travaux rue de l'Eglise

La meilleure proposition de mise aux normes de la rue de l'Eglise provient de la société Varax pour les 3 modifications. Il s'agit de créer des places de stationnement en prise partielle sur les trottoirs comme ce qui est matérialisé actuellement à la peinture.

Les membres votent, à l'unanimité, la somme de 25 000 € TTC.

INFORMATIONS

- Remerciements : don d'un tableau par la famille Picard et don en numéraire (donateur souhaitant rester anonyme)
- Point sur la station d'épuration : les différentes analyses et diagnostics ont été faits. Il a été trouvé de l'amiante et des hydrocarbures, ceci augmentera le coût de façon significative.

- Tennis club : explication de M. Wormser (4 adhérents, pas de subvention) sur l'envoi d'un courrier annonçant la fermeture du club.
- Départ des locataires du T3 au 27 rue Gabriel Bachet avec une demande de réduction du délai de préavis. Les membres sont favorables à deux mois de délai.
- Accord pour installation d'un crêpier food truck les jeudis sous réserve des nuisances causées par le groupe électrogène.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commission cimetière

Réunion le mardi 21 juin avec les membres de la commission, les agents du service technique pour améliorer et harmoniser le travail d'entretien des bénévoles et des agents. Une révision du règlement du cimetière est envisagée pour permettre une meilleure intervention des agents. Notre volontaire du service civique, Chloé, propose de reprendre le plan papier de l'ancien cimetière et de le numériser.

RPI

Pour les deux écoles, l'équipe enseignante restera la même pour l'année 2022-2023 avec une répartition comme suit à ce jour PS/MS à 22 élèves - GS/CP à 24 élèves CE1/CE2 à 21 élèves - CM1/CM2 à 17 élèves Les effectifs et la répartition peuvent changer en fonction d'éventuelles inscriptions pendant l'été Les projets d'école ont été menés à bien au plus grand plaisir des enseignants et des enfants.

L'intervention du Proquartet a suscité des vocations.

Pour l'école de Villiers, un petit espace fleuri et potager a été réalisé par certains parents et enfants, l'équipe enseignante les en remercie.

Pour l'école de Recloses, une fresque sur le thème Paris 2024 a été réalisée avec le concours des enfants. Vous pouvez dès à présent la découvrir sur le château d'eau.

Les deux écoles remercient l'association A Vivre

pour leur dotation de 400 euros qui a permis d'acheter des jeux de cour pour Villiers.

L'organisation de la cantine devra être revue à la rentrée selon le nombre d'enfants.

Commission communication

Pour faire face à l'augmentation du prix du pa-

pier qui a plus que doublé en deux ans, les comptes-rendus des conseils municipaux dans les prochains Plume Tambour seront plus brièvement résumés.

Ils figurent intégralement sur le site internet de la Mairie et ils sont également affichés sur les panneaux municipaux où ils peuvent être facilement consultés.

Résumé du Conseil municipal du 5 juillet 2022

DÉLIBÉRATIONS

Achat d'une PIRL (Plate-forme Individuelle Roulante Légère)

Monsieur le maire expose les soucis rencontrés pour l'exécution de différentes tâches au foyer (installations électriques, réglages des projecteurs, etc...). Il propose d'acheter l'escabeau qui faciliterait ces missions et demande le remboursement par la commune.

✓ Les membres votent à l'unanimité cet achat et le remboursement par la commune à monsieur le maire, Thierry Masson.

■ Achat d'un terrain

Le terrain à la sortie de Villiers en direction de La Chapelle la Reine est de nouveau en vente. La commune pourrait se porter acquéreur pour la création d'un parking supplémentaire. Actuellement le taux des emprunts au crédit agricole est à 2,5 %.

✓ Les membres fixent, à l'unanimité, la somme d'acquisition à 40 000 €.

Nouvelle session budget participatif écologique

Monsieur le maire explique qu'il souhaite proposer 3 projets à la nouvelle session du budget participatif de la Région. Ces projets seront ou pas validés par la région en août 2022, puis soumis aux votes entre le 5 et le 25 septembre 2022.

- Bornes solaires foyer annexe (allée Jean Tardieu)
 (4 273,72 € HT)
- Aspirateur à feuilles pour l'entretien des espaces verts et des chemins (8 688,90 € HT)

 Epareuse pour l'entretien des espaces verts (6 204 € HT)

✓ L'ensemble des projets sont votés à l'unanimité

NFORMATIONS

- Horaires : l'agence postale sera fermée les mercredis mais les plages horaires des autres jours seront allongées.
- Augmentation des prix du délégataire eau et assainissement (SAUR) à compter d'octobre.
- Point accessibilité pour personne à mobilité réduite :

La DDT met Villiers-sous-Grez en infraction pour ne pas avoir respecté le calendrier de mise aux normes des différents bâtiments. Le risque actuel est une amende de 2 500 € par bâtiment si les travaux ne sont pas effectués avant fin 2022, puis une amende de 40 000 € si les travaux ne sont pas faits avant 2024. Nous sommes en rapport avec la Préfecture pour trouver une solution à ce dossier.

• Point foyer rural et son annexe

La partie du foyer annexe n'est pas notée en avis favorable par les pompiers (SDIS) depuis des dizaines d'années. Nous avons déposé à la sous-préfecture un nouveau dossier en espérant avoir un avis favorable.

• Point Cabine télémédecine locaux du 27 rue Gabriel Bachet.

Après une visite de Mmes Lemaitre et Chardon du service territorial santé, une validation d'une cabine de télémédecine a été faite pour Villierssous-Grez mais sans la subvention de fonctionnement de 12 000 €/an pendant 4 ans qui était accordée l'année dernière. Il faut donc revoir

le plan de fonctionnement avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Croix Rouge, s'il n'est pas trouvé d'aide au fonctionnement d'ici septembre, ce projet sera remis en question.

• Arrêt de l'éclairage public pendant la période estivale : le Service Technique s'assurera que les armoires équipées d'horloges "astro" peuvent être coupées, sans problèmes.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commission urbanisme:

M. le maire rappelle que la commune n'a pas la

compétence pour instruire les demandes concernant l'urbanisme, le rôle de la commune est de s'assurer que les préconisations formulées par la CC et les ABF sont respectées, sans chercher à en ajouter.

Commission stationnement : Point sur la rue de 'Eglise

Le devis de la société VARAX ainsi que le plan définitif sont à l'étude auprès de la Préfecture et de l'ARD pour validation avant travaux.

Calendrier Chasse Villiers-sous-Grez 2022-2023

Septembre	Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars	
(1) (46)	1 54	FDC 77	1 10	FDC 77	1 Jo		3 Di	Joor du Eat	1. M		1 3/10	
Pilva.	2 01		2 10		2 M		2 10		20 30		2 10	
3 8n	3 1,4		3 1.80		3 5a	SUD AS ONF	3 144		3 W		3 14	
4. DI	4 201		A Ve		4 01		4 654		4 5	FDC 77	4 Sa	FDC 77
S Lu	5 Mg		5 80	SUD A6 ONF	5 Lu		5 30		5 D		5 01	
6 1/3	6 3e		6 Di		8 14		6 VIII	Epiphanie	0. La		0: LU	
7 Mer	7 Vis.		7 14		7.160		7 54	FDC 77	7 13		7 tehn	
n de	I Sa	SUD A6 ONF	H Ma		8 36		n Di		B A		8 14	
9 Vo	0 01		9 Mio		B VA		D DU		0 Ja	i	9. JW	
10 Sa	10 14		10 30		10 Sa	FDC 77	10 Ma		10 V		10 Vm	
i i Di	14 Mr		11 Ve	FDC 77	11 01		13.65		11 40	SUD AG ONF	11 50	SUD AG ONF
12 1.6	12-1As		12 Sa	LIEVRES	12 lu	,	52 Ju		12 D		12 01	
13 MV	13 36		13 D	53	13 Ata		13. Vo		10, 14		10 111	18
4,450	16 Vie		14 14		14 Ke		14 80	SUD A6 ONF	THE TAX		14 760	
5iUm.	15 Sa	FDC 77	15 Ma		15 Je		15 DI		15 14		15 Mil	
61w)	10 DI		10:14		16. Vo		16 10		i≡ Jo		1E J6	
7 Sw	17 540		17 Jb		17 55	SUD A6 ONF	17: Ma		17.) W		17. Vo	
8-D) FDC 77	16 Att		th Vo		16 DI		18 Ma		10 Ba	FDC 77	10 Sa	FDC 77
O LU	19 MH		10 Sa	SUD AS ONF	19 14		19 Je		19 D		19 DI	
O PAY	20 30		20 D)		20 Ma		20 Vo		20 14		20 111	
1 Ma.	21 Vo		21 Lu		21 150		21 Sn	FDC 77	25 (6)		21 140	
2.10	22 Sa	SUD AG ONF	22 to		22 4		22 DI		22-1A		22 Mz	5
3 Vn	23 DI		20 Mg		23 Va	FDC 77	23 Lb		28. Ja		23 -	ŧ.
SUD AG ONF	24 EU		24. Je		24 5 1		25 Ma		24 Ve		24 VIII.	
(5 D)	25 Mo		20 W		25 D)	9046	25 MM		26, 51	SUD A6 ONF	25 Dit	SUD A6 ONF
fi Lu	25 50		26 50	FDC 77	28 Lv		75 10		26 Di		26 (7)	Passage & Pears dille
7 Mail	27 Ju		27 01		27 144		27 Vo		27 Lu		27 Lu	
& Mo	29 Vo		28 - Li)		28 Mi		28 Sa	SUD A6 ONF	28 146		28 f.ts	
9 30	29 Sa	FDC 77	29 1/3		29 Ja	SUD AG ONF	29 DI				29 M	
S Va	30 0)	Possege & Preure differen	30 15		30 Va		50 Lui				50 .00	
	31 Lu				31 5a		31 1/1				SIT VO	

Ouverture de la chasse 18 septembre - Fermeture le samedi 25 février

FDC 77 Zone au nord de l'autoroute

SUD A6 ONF Zone au sud de l'autoroute, Busseau

Fédération des chasseurs de Villiers-sous-Grez

Fresque à l'école

A l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024, l'école de Recloses a pu bénéficier d'un partenariat avec un artiste afin de réaliser une fresque sur le thème du sport sur un des murs de la cour de l'école.



Coup de pinceau!

Trois sessions de peinture auront été nécessaires afin de redonner un coup de jeune aux tables à destination des futurs CP, que le RPI a grâcieusement récupérées à Saint-Pierre-les-Nemours.



Kermesse, un grand succès

Le samedi 25 juin avait lieu la kermesse de l'école. Le matin, les enfants ont livré un spectacle de chants et de danses à leurs parents dans l'enceinte de la cour de l'école. Malheureusement, la pluie s'est ensuite invitée à la tête. Mais c'est sans compter sur l'énergie et l'organisation de l'association A Vivre qui a su rebondir afin de poursuivre les festivités! Ainsi, les enfants ont pu jouer et s'amuser tout l'après -midi aux divers stands tenus par des parents bénévoles à l'intérieur du Foyer. La tombola a également remporté un franc succès.

Laetitia Lepaisant et Emmanuelle Sormail





Fin juin, la fresque a été inaugurée en présence des maires de Recloses et Villiers.

Par la même occasion, les CM2 se sont vus remettre des calculatrices dont ils auront besoin lors de leur année de 6ème. Elles ont été offertes par le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).



Nos deux volontaires en service civique, Fidji & Chloë, ont terminé leur mission !

Vous pouvez retrouver leur travaux à l'accueil de la mairie ou dans les rues du village :

- le Petit Guide Eco-Responsable de Villierssous-Grez
- le Guide Pratique "Vivre à Villiers-sous-Grez"
- un panneau avec une carte d'informations touristiques et communales, situé rue Gabriel Bachet à côté de la boulangerie Bonne continuation à elles! D'ici peu de temps, la mairie accueillera de

nouveaux volontaires.



Les 2 concerts de la chorale A Travers Chants en juin dernier ont été un grand succès. Les nombreux spectateurs (plus de 330) ont apprécié les tangos de Piazzolla et surtout la Misatango de Martin Palmeri chantée avec ferveur et enthousiasme par la chorale.

Nous aurons le plaisir de rejouer ce programme à Recloses, le dimanche 16 octobre dans l'après-midi.

Les jeunes factrices





Vous avez été plus d'une dizaine à répondre à l'appel des jeunes proposant aux habitants du village de planter des graines mellifères chez eux afin d'embellir le village et d'attirer les insectes butineurs et les abeilles (ces fleurs contiennent du nectar et du pollen en quantité pour assurer la nourriture et la reproduction de ces insectes). Toujours dans l'esprit du respect de l'environnement, c'est en vélo que les filles ont déambulé dans le village pour aller à la rencontre des habitants et distribuer leurs graines. Elles ont reçu un accueil très chaleureux et encourageant. Merci!

Fête du 13 Juillet



Cette année, la météo était de la partie, nous permettant de profiter pleinement des manifestations prévues à l'occasion de la fête nationale. Après avoir eu la possibilité de se restaurer chez JP Foodtruck, le défilé aux lueurs des lampions a débuté au Foyer Jean-Louis Garban vers 21h45. Il a rassemblé de nombreux enfants qui ont gaiement porté leurs lumières dans les rues du village jusqu'à la Place Rapine où Jean-François Carcagno et son ami musicien nous attendaient pour ouvrir le bal. La brasserie 77Craft était également installée sur la place pour nous offrir la possibilité de nous hydrater!

Cette soirée dansante a rassemblé toutes les générations qui ont endiablé la piste de danse jusque tard dans la nuit. Merci à tous les acteurs ayant permis de faire de cette fête de village une belle réussite!

Reconnaissez-vous votre porte ?



Jean-Baptiste Werger: un Villaron soldat de Napoléon 1er

Quelques uns des lieux qui ont vu passer le soldat Werger.

La mise à la retraite de l'armée

Le 30 septembre 1815, à 34 ans Jean-Baptiste est licencié de l'Armée pour blessures et renvoyé dans ses foyers, avec 9 blessures, 12 ans 9 mois et 15 jours d'état de service, et entre 18 000 et 20 000 km de déplacement à pied (peut-être un très court parcours en chariot après ses 2 blessures aux jambes). Quelle robuste santé devait-il avoir pour surmonter toutes les épreuves subies! Il rentre à Villiers mutilé et pauvre, ses parents sont décédés, son frère Jacques faisant partie de la classe 1815 a été appelé le 9 octobre 1813 à l'armée, son frère Germain est âgé maintenant de 17 ans, sa sœur Marie Catherine s'est mariée en 1812 et habite toujours à Villiers.

La réincorporation dans l'armée

Il est incorporé le 14 février 1803, à 21 ans ½, Il profite peu de temps de son retour à la vie civile à Villiers car le 16 mars 1816 il est réincorporé et passe à la Légion de Seine et Marne comme capitaine d'armée de réserve.

Le 9 novembre 1816, il est nommé officier de l'ordre royal de la légion d'Honneur par le roi Louis XVIII mais il ne recevra sa décoration que 21 ans plus tard...

Il est proposé pour la retraite le 15 septembre

Les légions d'honneur de Jean-Baptiste Werger.

1820, il a droit à la solde de retraite avec le grade de capitaine soit 800 F pour sa retraite et 800 F pour ses blessures dont la perte absolue d'un m embre par amputation (vraisemblablement une jambe) soit 1 600 F au total.

Cependant bien qu'à la retraite de l'armée depuis 1830, il est placé à la tête du bataillon des voltigeurs de Fontainebleau et il consacre son temps à l'instruction des soldats citoyens. Jean-Baptiste envoie au ministre de la guerre un projet de défense avec une organisation de partisans au cas où les alliés voudraient envahir la France.

Plus tard, en 1837, au cours d'un des voyages du roi au château de Fontainebleau, le colonel Mosnier présente le capitaine au roi Louis-Philippe qui le nomme officier de la Légion d'Honneur et lui remet sa décoration en lui disant « Je vous ai nommé officier de la légion d'honneur, voici votre décoration : Honneur et Patrie, deux mots que vous connaissez bien. – Sire dit Werger avec un sang froid respectueux, j'en vois deux autres. – Et

lesquels ? dit le roi étonné. – J'y vois aussi dévouement et reconnaissance. » Il est vrai que son corps criblé de blessures montrait bien son dévouement à son pays et la médaille représentait le minimum de la reconnaissance qu'on lui devait!

La vie civile

Il se marie à Melun, le 4 novembre 1822 avec Catherine Rachel Labarre née le 10 octobre 1782 à Saint Pierre en Martinique. Les parents Labarre sont des bourgeois parisiens, voituriers marchands de bois, qui ravitaillaient la capitale en bois de chauffage et de construction, une famille très aisée qui possédait le château et domaine de Bois Louis au Chatelet en Brie. Le couple habite à Fontainebleau au 31 rue basse (actuelle rue du Château). Catherine et Jean-Baptiste n'auront pas d'enfant

Le capitaine garde précieusement les 4 pièces d'argent noircies et recroquevillées par une balle prussienne qui lui ont sauvé la vie à Fleurus, il montre ses cicatrices au cou faites par une balle, ses mains hachées par les sabres ennemis, son crâne largement entr'ouvert par les sabres russes et parle facilement de ses campagnes militaires. Il se plait à dire en reprenant un terme de marine « J'ai ouvert mon compas de Cadix à Moscou ». Que de chemin parcouru et quelle robuste santé et quel moral il devait avoir pour avoir survécu à tant de blessures quand on connaît les conditions sanitaires de l'époque, l'absence d'antiseptiques, les soins rudimentaires et la chirurgie sans anesthésie pratiquée dans les ambulances militaires ou sur le champ de bataille même!

Dans la ville de Fontainebleau, Jean-Baptiste est connu pour avoir une mémoire prodigieuse, il a beaucoup étudié, acquis de nombreuses connaissances, parle l'espagnol et l'allemand appris sur place pendant sa vie militaire. Il a une activité importante comme membre du Conseil Municipal de Fontainebleau, administrateur des Hospices de Fontainebleau, fondateur de la Caisse d'Epargne de Fontainebleau, fondateur du Cercle Littéraire de Fontainebleau.

Son décès

Jean Baptiste décède le 3 août 1855 à 2 heures du matin, à son domicile de Fontainebleau à l'âge de 74 ans. Une cérémonie religieuse au temple protestant de Fontainebleau a lieu le 4 août 1855 en présence d'un pasteur du consistoire de Paris. Il est



Tombe de Jean-Baptiste Werger.

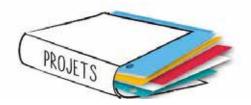
enterré à Fontainebleau mais le 6 août 1855, sa veuve adresse une demande de transfert de corps à la mairie de Fontainebleau car le capitaine désirait être enterré à Villiers-sous-Grez. Etant protestant, il ne voulait pas être enterré dans le cimetière autour de l'église catholique de Villiers, il voulait reposer dans une de ses propriétés. Le 14 aout 1855, la mairie oblige la construction d'un caveau en maconnerie à plus de 300 mètres de toute habitation. Ce qui sera fait dans un bois appartenant à Jean-Baptiste à l'écart du village de Villiers-sous-Grez, au bas du rocher Saint Etienne, où il repose encore. Des arbres sont tombés sur le mur de l'enclos au cours de la tempête du 26 décembre 1999 et des réparations ont été faites. Le caveau est toujours entretenu par les arrière-petits-neveux du capitaine.

Nelly Amiot

Sources:

Registres d'état civil de Villiers-sous-Grez et de Fontainebleau Registre de la chapelle évangélique de Fontainebleau Journal l'Abeille du Gâtinais du 15 octobre 1909 Journal de Seine et Marne du 25 août 1855 Archives départementales de Seine et Marne M 99-91 Archives privées de la famille Werger Revue Napoléon 1er, numéros 1-2-3-10-16

Point sur les projets participatifs



Notre Kangoo électrique est arrivé, le Kangoo essence sera a vendre voir article en dernière page.



Le kiosque a du mal à se terminer, demande des ABF de mettre des tuiles en bois!

Transition écologique



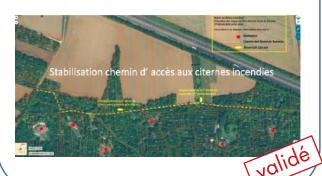
Un Kangoo électrique pour nos agents techniques

A Villiers-sous-Grez point de rencontre



Un kiosque pour les jeunes, et moins jeunes! Sur le Larry à coté du stade.

Stabilisation chemin d'accès aux citernes incendies



A Villiers-sous-Grez on plante des pommiers anciens







On crée un verger communal au 27 Gabriel Bachet





Vélos et service civique



Des vélos pour nos jeunes en service civique, agents techniques et élus.



Du 5 au 25 septembre 2022, tous les Franciliens de plus de 15 ans sont invités à voter en ligne pour leurs projets préférés...

Mais une seule fois par projet bien sûr! À l'issue du vote, les projets plébiscités bénéficieront d'un soutien de la Région qui consacre 500 millions d'euros sur 5 ans au financement des projets retenus..

Découvrez la carte de 659 projets proposés pour la 4° édition du budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France.

ATTENTION POUR VILLIERS-SOUS-GREZ:

3 projets sont à voter sur le site de la région Îlede-France.

- deux sont des machines pour les employés communaux,
- un pour de l'éclairage solaire entre le parking et le foyer annexe.

Pour que ces projets soient validés par la région il nous faut au moins 100 votes.

Pour voter:

https://www.iledefrance.fr/budget-participatifecologique

Et laissez-vous guider, il faut créer un compte si cela n'est pas déjà fait.

Entretien des bords de promenade et chemins

Pour éviter d'avoir des zones glissantes sur les feuilles aux alentours de l'école, mairie, église et les chemins y menant, nous souhaiterions disposer d'un aspirateur à feuilles. Elles seront mises en compost.

1 fois par an nous distribuons gratuitement du compost.



Cet aspirateur complètera le petit camion benne électrique financé grâce à la session N°1 des projets participatifs.

Eclairage solaire allée Jean Tardieu



Entretien des chemins à Villiers-sous-Grez

4 hectares et jusqu'à 15 Kms de chemins à entretenir.



à vote

Quelques astuces pour faire des économies d'énergie

L'hiver approche. Dans le contexte actuel de crise économique, sociale et de guerre, réduire ses factures d'énergie est devenu un enjeu financier majeur pour l'ensemble des foyers français.

onsidérant que d'après le ministre de l'économie une « coupure totale du gaz russe cet hiver est aujourd'hui l'option la plus probable », La France aura donc des tensions dans l'approvisionnement de gaz face à son besoin hivernal. Même si notre pays n'est pas complètement dépendant du gaz russe, le prix du gaz à l'échelle mondiale va probablement augmenter avec des répercussions sur le pays et de grandes restrictions pourraient donc avoir lieu.

Le sujet des capacités de production d'électricité arrive rapidement sur la table. Les deux sujets sont liés : Un cinquième du gaz consommé dans notre pays, sert directement à produire de l'électricité. Les économies d'électricité peuvent donc aussi engendrer des économies de gaz.

Vous trouverez donc ci-dessous quelques gestes simples pour réduire sa dépendance individuelle mais surtout faire de vraies économies d'énergie sans sacrifier son bien-être quotidien.

Limiter la consommation de chauffage A savoir : Baisser son chauffage de 1°C permet de réaliser jusqu'à 7 % d'économies sur le chauffage. Premier poste de dépenses énergétiques d'un foyer, un chauffage bien optimisé permet d'effectuer de réelles économies sur sa facture. Selon l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) toutes les pièces d'un logement ne nécessitent pas d'être chauffées à la même température :

- 16°C dans la chambre ;
- 18°C dans les pièces à vivre comme le salon et la salle à manger ;
- 22°C dans la salle de bain au moment de l'utiliser (17°C le reste de la journée) ;
- 14°C dans des pièces peu occupées comme la cave et le cellier.

L'installation d'un thermostat relié au système de chauffage est la solution la plus efficace pour gérer la température d'une habitation et réduire la facture. Cet appareil, existant sous forme programmable et connectée au smartphone, régule la température pour chaque pièce du logement et permet d'adapter la consommation énergétique aux besoins du foyer.

Ce qu'il faut faire :

- Nettoyer et purger ses radiateurs régulièrement : cette action permet d'optimiser leur fonctionnement et donc de diminuer la consommation.
- Dépoussiérer les radiateurs régulièrement à l'aide d'un chiffon mouillé à l'eau chaude et au vinaigre blanc.
- Aménager l'espace pour que la chaleur circule librement : l'idéal est de laisser l'espace devant les radiateurs dégagé et de ne pas placer de meubles devant ces derniers.

Ce qu'il faut éviter :

- Placer un meuble devant ou à proximité des radiateurs.
- Couvrir les radiateurs : la longueur des rideaux doit être adaptée pour que ceux-ci ne couvrent pas l'appareil.
- Déposer des objets sur les radiateurs : obstacle à la diffusion de la chaleur, cela peut également s'avérer dangereux.

Cuisiner malin pour réduire sa facture La cuisson au gaz peut également être optimisée pour effectuer de vraies économies en améliorant le rendement de sa gazinière : nettoyer et dégraisser régulièrement les brûleurs. Et pour les autres sources d'énergie :

- placer un couvercle sur la casserole : grâce à ce petit geste, l'eau peut bouillir jusqu'à quatre fois plus vite ;
- faire chauffer l'eau dans une bouilloire avant de la transvaser dans la casserole : une eau déjà chauffée bout plus rapidement.



Réduire sa facture en changeant de fournisseur d'énergie

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence en 2007, les consommateurs peuvent souscrire à une offre de gaz ou d'électricité chez un fournisseur alternatif et bénéficier de prix plus compétitifs que le tarif réglementé.



Réduire la consommation de la chaudière à gaz

Entretenir et régler correctement sa chaudière au gaz est essentiel pour son bon rendement et réduire ses factures de gaz sur le long terme. Pour rappel, son entretien annuel est obligatoire et doit être effectuée par un professionnel agréé.

Bien plus qu'une contrainte, cette opération présente de vrais bénéfices, puisque l'entretien d'une chaudière à gaz :

- permet de réaliser entre 8 à 12% d'économies sur sa consommation de gaz ;
- protège contre les éventuelles intoxications au monoxyde de carbone.



Diminuer sa consommation d'eau chaude pour réduire sa facture

A savoir : Environ 15 % de la consommation d'énergie d'un foyer est consacrée au chauffage de l'eau.

En effet, à chaque utilisation d'eau chaude, le chauffe-eau est obligé d'utiliser du gaz ou de l'électricité pour chauffer l'eau utilisée à la température souhaitée.

Quelques bonnes habitudes à prendre pour maîtriser sa consommation :

- favoriser les douches rapides aux longs bains : un bain utilise en moyenne 3 à 5 fois de volume d'eau en plus que la douche, et donc de gaz pour la chauffer ;
- se laver les mains à l'eau froide ;
- installer des économiseurs d'eau ou mousseurs hydroéconomes : pour consommer moins d'eau tout en gardant un débit important, cette solution à installer sur les robinets d'eau est efficace et ne demande pas de grand investissement (environ 5 euros à l'achat).



Améliorer l'isolation thermique pour réduire ses factures

Effectuer des travaux d'isolation thermique permet d'effectuer de vraies économies de chauffage. Si le coût des travaux peut dissuader, il est pourtant très vite amorti par les économies engendrées a posteriori sur la facture d'énergie.

Une étude thermique du logement réalisée par un professionnel permet de déterminer la nature des travaux à prévoir et d'adapter le devis en fonction du budget du client. Les éléments pris en compte au moment de cette analyse sont l'isolation des murs, le fonctionnement du système de chauffage, et les déperditions de chaleur.

Les travaux d'isolation thermique suivants ont un réel impact sur la facture :

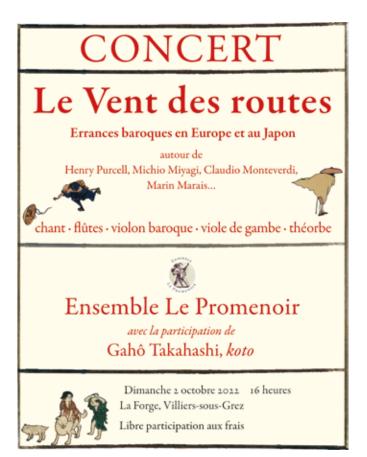
- isolation des combles et de la toiture : les plus grandes déperditions de chaleur au sein d'un logement se font par sa partie supérieure ;
- isolation des murs extérieurs : en contact avec le froid, ils sont aussi les principaux diffuseurs de fraîcheur à l'intérieur ;
- changement pour des fenêtres à double vitrage;
- isolation du plancher : si peu y pensent, l'isolation thermique du sol permet pourtant de réduire de 7 à 10 % les déperditions au sein d'un logement. A savoir : suite à la réforme du gouvernement en lien avec la rénovation énergétique, plusieurs aides financières ont été créées : Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE), Ma Prime Renov', Éco-prêt à taux zéro.

Paul Lanouguère



Le point sur la Commission Environnement

- → La prochaine réunion de cette commission aura lieu le 13 septembre à 20h00 au foyer annexe.
- Rendez-vous également le samedi 17 septembre à 9h30 à la sortie du village rue de Larchant, pour le chantier du retrait des phytolaques du Rocher St-Etienne et de la route de Larchant.
- Le pressoir des pommes sera disponible du 19 au 22 octobre. Une participation de 0,10 € par litre de jus pasteurisé sera demandé pour les Villarons et 0,30 € pour les personnes extérieures au village. Contacter Etienne Brehier pour réserver.
- → Troc plantes et graines le 22 octobre de 10h00 à 14h00.



Nombre de places limitées. Réservation auprès de Françoise Besnard : 08 77 09 15 93 ou francoise.besnard77@gmail.com

Les « Bonnes nouvelles » reprennent le premier samedi de chaque mois à partir d'octobre!

Rendez-vous à la Médiathèque Janine Hérisson à 18h30

Le programme n'est pas encore arrêté à ce jour mais de jolis moments s'annoncent.

- samedi 1^{er} octobre, Ismaël Ruggiero lira La reine des lectrices d'Alan Bennett.
- samedi 5 novembre, programme à préciser.
- samedi 3 décembre, programme à préciser. Je vous invite à venir partager ces jolis moments qui sont suivis d'un échange informel et sympathique autour d'un petit verre.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore « Bonnes nouvelles », il s'agit d'un moment privilégié, d'une sorte d'apéro littéraire au cours duquel une comédienne ou un comédien nous fait l'amitié de lire à voix haute un texte qui lui tient particulièrement à cœur. Ce peut être une nouvelle, un extrait de roman, un morceau de théâtre, de la poésie, une correspondance... autant de surprises et de découvertes.



Cercle de lecture villaron samedi 17 septembre de 15h00 à 17h00

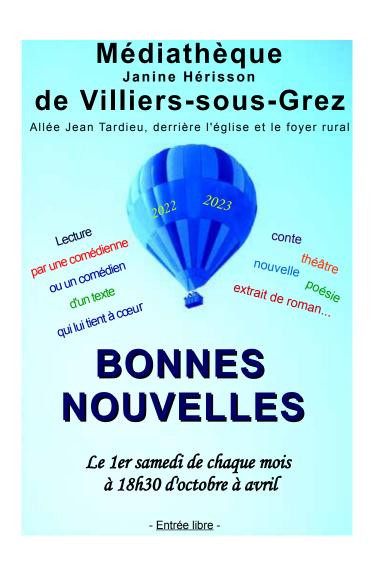
Médiathèque Janine Hérisson Villiers-sous-Grez

Les rencontres ont lieu le 3° samedi de chaque mois autour d'une petite collation.

Pour des échanges littéraires toutes générations, avec des livres coups de (fictions courtes, bio, essais...).

Pour un moment de plaisir et de discussion autour de lectures partagées à voix haute.

Comment participer ? apportez un ouvrage que vous avez envie de recommander, sélectionnez un court extrait (3 minutes) à lire ou faire lire, dites en quoi il vous a plu... et voilà.



MEDIATHEQUE JANINE HERISSON - VILLIERS-SOUS-GREZ Foyer Jean-Louis Garban Mercredi 9 novembre à 14h00

MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Projection débat : le foot féminin au RED STAR, une passion, un plaisir





Entrée libre Renseignements 06 48 20 12 11





Sortie nature dans les bois dimanche 11 septembre 2022

L'Association SAUVEBOIS organise une sortie connaissance des arbres et des plantes en terrain humide à Grez-sur-Loing et en terrain sableux et sec à Villiers-sous-Grez.

Cette sortie sera animée par François Thévenon, botaniste et mycologue.

Rendez-vous à 14h00 sur le parking des lacs (à proximité du Tacot des lacs et devant l'étang de

la Clarette), le long de la route départementale 104 de Grez à Montcourt.

Bien sûr, transfert en voiture entre Grez et Villiers. Fin de la sortie vers 17h30 -18h00

Prévoir chaussures adaptées.

Sortie limitée à 25 personnes

Inscription auprès de Jean-Pierre Bourlot 06 87 34 18 20 - jpbourlot@wanadoo.fr



YOGA

Les séances ont lieu dans la salle de danse du foyer rural à partir du mardi 14 septembre.

2 séances le mardi matin :

- yoga doux de 9h15 à 10h30
- hatha yoga de 10h45 à 12h00

2 séances le jeudi soir

- yoga doux de 17h15 à 18h30
- hatha yoga de 18h45 à 20h00

Renseignements et inscriptions : yogarmonie77@free.fr ou Sylvie au 06 70 28 46 00 A partir du 13 septembre



Entente Sportive de la Forêt

Forum des associations le samedi 3 septembre de 9h00 à 13h00 à la Villa Capella de La Chapelle la Reine

NOUVEAU: Inscriptions en ligne sur https://esf77.monclub.app

Ecole de Football

U6/U7 et U8/U9: mercredi 14h00 - 15h15 Stade de La Chapelle la Reine

U10/U11, U12/U13 et U14/U15: mercredi 15h15 - 17h00 Stade de La Chapelle la Reine

Football Seniors

Mardi et vendredi 20h00 - 22h00 Stade d'Achères la Forêt

QI GONG

Les séances ont lieu au foyer rural à partir du vendredi 7 octobre.



Cours hebdomadaire: Le vendredi de 10h30 à 11h30 Le jeudi de 14h45 à 17h15 Atelier de Hui Chun Gong et Ney Yang Gong

Le QI GONG, art millénaire chinois est une pratique de santé harmonisant l'esprit et le corps par des mouvements souples et lents. Le QI GONG fait circuler l'énergie, l'équilibre et la renforce.

Le QI GONG vous aidera:

- à assouplir votre corps en douceur
- à augmenter vos défenses immunitaires
- à améliorer votre équilibre émotionnel et mental
- à trouver une détente et un calme intérieur Le cours d'essai est gratuit Les cours sont assurés par Yvonne Steil, diplômée de la FEQGAE et de « Sports Pour Tous ».

Renseignements: Association « le Chant du Corps » 01 64 45 68 61 ou 06 75 12 28 40 chantducorps@gmail.com http://chantducorps.wix.com/chantducorps

Modern'Jazz

Cours dans la salle de danse du Foyer Garban Villiers-sous-Grez- avec Anne

- mardi de 17h30 à 18h30 Nouveau Danse classique de 6 ans et plus
- mardi de 18h30 à 19h45 Modern'jazz de 10 - 14 ans
- mardi de 19h45 à 21h00 Nouveau Modern'jazz pour adultes
- mercredi de 10h00 à 11h00 Eveil danse de 3 - 5 ans
- mercredi de 11h00 à 12h00 Modern'jazz de 6 - 9 ans



La Plume philanthrope est une association qui accompagne les familles concernées par les troubles spécifiques des apprentissages nommés « Dys ». Parallèlement, l'association propose des formations dédiées aux professionnels (enseignants, éducateurs, documentalistes, AESH...).

Les jeunes concernés ont des difficultés à l'école pour lire (dyslexie), pour écrire (dysgraphie, dyspraxie ou trouble de la coordination motrice), pour parler (dysphasie) ou pour avoir un raisonnement logico-mathématique (dyscalculie).

Atelier souplesse En partenariat avec l'Amicale Villaronne



C'est quoi : Atelier de relâchement corporel et de renforcement en douceur des muscles et des articulations

Pour qui : Tout public

Où : Au foyer, dans la salle de danse

au sous-sol

Quand: Lundi soir et jeudi matin

Avec qui : Hélène de Bettignies, diplômée

FCNP4

Combien : 15 € la séance + adhésion à

l'Amicale villaronne 10 € par an.

Contact

Hélène de Bettignies - 06 66 143 103

Si votre enfant a entre 8 et 17 ans, il peut participer à un week-end de « Slam poétique puissance Dys » avec des intervenants qui lui proposeront :

- de découvrir des outils technologiques de compensation afin de le soulager dans l'écriture, la lecture et la mémorisation des textes. Les séances se déroulent avec une technopédagogue.
- d'oser écrire et dire sans se juger lors des séances de slam pour créer des textes et les mémoriser avec des professionnels et des jeunes expérimentés dans ce domaine de l'association Le Panorama 77.
- de participer à des ateliers culinaires et artistiques avec une ergothérapeute.

Durant l'année scolaire à venir, les week-ends se dérouleront les 26-27 novembre 2022 ; 14-15 janvier 2023 ; 18-19 mars ; 13-14 mai et 1 er-2 juillet 2023. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à inscrire votre enfant pour ces cinq temps créatifs d'accompagnement à la prise en main d'outils de compensation et de remobilisation. Des séances de relaxation dédiées aux parents avec une professeure de yoga de l'association Yogarmonie sont intégrées à ces week-ends.

En effet, l'association La Plume philanthrope accompagne également les parents aidants qui ont tant besoin de se ressourcer et de trouver des réponses à leurs multiples questions! Ainsi, des rencontres nommées « café parentalité » sont programmées pour orienter vers le type de professionnels appropriés (diagnostics, rééducation...), pour échanger entre parents sur des situations similaires et se sentir moins isolés, pour vous présenter des outils de compensation avec une technopédagogue et des lectures éclairantes en fonction de vos besoins.

Ces rencontres se dérouleront le 24 septembre à Vulaines-sur-Seine, le 8 octobre à Chalette-sur-Loing, le 19 novembre à Montereau-Fault-Yonne (salon de la parentalité) et le 27 novembre à Villiers-sous-Grez.

Pour toute information : laplumephilanthrope77@gmail.com 06 14 90 66 07

Responsable pédagogique : Florence Cabellan



Programme 2022

Larchant le 18 septembre à 11h00

Salle de la Sablonnière

Parlons « âme »!

avec Catherine Fava Dauvergne et Laurence Manesse Cesarini

Château-Landon le 25 septembre à 11h00

dans le jardin de l'artiste Pascal Bost 11, rue du Porche

Il sera question d'art

avec Laurence Manesse Cesarini

Moncourt-Fromonville le 1er octobre à 10h00

Château de Moncourt

Le bonheur, sur les traces d'Epicure Par Laurence Manesse Cesarini

Larchant le 9 octobre 2022 à 11h00

Salle de la Sablonnière

L'homme et l'animal, curieux rapport ! Episode 2 !

Par Catherine Fava Dauvergne et Laurence Manesse Cesarinii

Les Rencontres de Larchant en Pays de Nemours du 5 au 20 novembre

La gravure à travers les âges Avec un hommage particulier à Jean-Michel Folon

Exposition ouverte uniquement le samedi, dimanche et jours fériés de 14h00 à 19h00 Exposition, ateliers participatifs, conférences, concert

La Chapelle la Reine, rue du Clos le 26 novembre de 10h00 à 11h00

pour les enfants de 8 à 11 ans*

Trop belle la vie, que du bonheur ! Par Laurence Manesse Cesarini

Larchant le 4 décembre à 11h00

Salle de la Sablonnière

De l'âme au langage... Y a-t-il les mots pour le dire ?

Par Catherine Fava Dauvergne et Laurence Manesse Cesarini

07 80 01 46 87 philozarts@gmail.com www.philozarts.f

Je deviens bibliothécaire volontaire, bénévole de la lecture publique.



Vous souhaitez vivre une expérience enrichissante!

Vous aimez participer à des projets collectifs, Vous aimez lire, partager autour de la culture, Vous désirez dynamiser l'offre culturelle et de loisirs de votre commune à travers des actions solidaires,

Vous souhaitez mettre vos compétences au service des publics, Vous êtes motivé.

N'attendez pas, nous avons besoin de vous!

Pour nous rejoindre:

- ► Bibliothèque d'Amponville 15 rue Grande - 77760 Amponville 06 70 31 26 81 bib.amponville@laposte.net
- ➤ Médiathèque de Buthiers 7 rue des Roches - 77760 Buthiers 01 64 24 14 15 mediatheque.buthiers@orange.fr
- ▶ Bibliothèque de Faÿ les Nemours 30 rue Grande - 77167 Faÿ les Nemours 06 87 41 95 06 pointlecture-de-fay-lesnemours@orange.fr
- Médiathèque de Larchant
 1 rue de la Cave de Chatenoy 77760 Larchant
 01 64 29 23 56
 larchantanimation@gmail.com
- ➤ Bibliothèque de Moncourt Fromonville 4 rue Grande Montcourt Fromonville 77140 Moncourt Fromonville 01 79 13 01 11 fromoncourtoisebibliotheque@bbox.fr
- Médiathèque Janine Hérisson allée Jean Tardieu - 77760 Villiers-sous-Grez 06 48 20 12 11 bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

AMICALE VILLARONNE FETE DE L'AUTOMNE Dimanche 18 septembre

TRIATHLON

par équipes

course à pied, VTT,

trottinette

Inscriptions au stade
à 9h30 départ 10h00

MATIN

Catégories 7/10 ans, 11/14ans, 15/18 ans, adultes



Foyer Jean-Louis Garban

APRÈS MIDI

Concert apéro autour de Charles trenet Ismaël Ruggiero Bernard Leroy, Michel Union à 18h00

Prix des places 15 € tarif réduit 10 €

Réservations : amicale.villaronne77@gmail.com 06 48 20 12 11



Salade fraîche de pois chiches (4 personnes)

Ingrédients

4 carottes 400 gr de pois chiches en boîte 1 belle pomme 1 salade verte

Sauce:

1 c à café de curry 1,5 c à soupe de moutarde 2 c à soupe d'huile d'olive 1 c à soupe de vinaigre 2 petites échalotes

Préparation

Râper les carottes et couper la pomme en petits dés.

Couper et émincer les échalotes.

Mélanger salade verte, pois chiches carottes râpées, pomme et les échalotes dans un saladier.

Mélanger tous les ingrédients de la sauce, rajouter les ingrédients et mélanger le tout.

Salade de fèves à la menthe (4 personnes)



450 gr de fèves pelées surgelées 200 gr de fêta 1/2 bouquet de menthe 1 c à soupe de vinaigre 3 c à soupe d'huile d'olive sel, poivre et 1 gousse d'ail



Préparation

Faire cuire les fèves pelées dans l'eau bouillante 4 mn.

Faire la vinaigrette et mélanger les fèves refroidies, la féta coupée en petits dés, l'ail pressé et la menthe ciselée en petits morceaux.



- p.13. 5 au 25 septembre vote projets participatifs
- p.17. 11 septembre à 14h00 sortie Nature dans les bois
- p.17. 17 septembre à 15h00 cercle de lecture
- p.21. 18 septembre Fête de l'automne
- p.20. 18 septembre Philozart à 11h00
- p.02. 20 septembre Réunion publique à 20h30
- p.16. 1er octobre à 18h30 Bonnes nouvelles
- p.16. 2 octobre concert "le vent des routes" à 16h00
- p.16. 9 novembre Projection "En terrain libre" à 14h00

Noël des enfants 11 décembre

Banquet de Noël des anciens le 18 décembre

Retenez ces dates, le programme sera annoncé dans le Plume Tambour de décembre

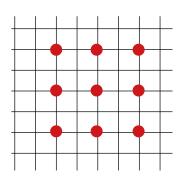


- p. 18. Yoga adultes
- p. 18. Qiqong adultes
- p. 18. Danse Modern'Jazz: enfants et ados
- p. 18. Foot
- p. 19. Atelier souplesse

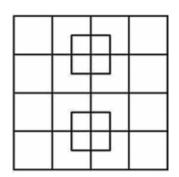


Quelques énigmes

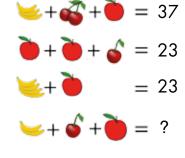
E1 : Comment relier les 9 points ci-dessous, en traçant 4 droites, sans jamais lever le crayon ?



E2 : Combien y a-t-il de carrés ?



E3 : Résolvez l'équation ci-dessous



Solutions sur le site de la mairie : https://villierssousgrez.fr

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00

01 64 24 21 03

► Attention : nouvelle adresse mail de la mairie mairie@villierssousgrez.fr

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin: 10h00-12h00

Horaires de l'agence postale : nouveaux horaires lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 -16h30

samedi : 10h00 -12h00

▶ Nouveau numéro de l'agence postale : 09 77 85 70 86

Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00 mercredi :10h00 -12h00 samedi : 17h00 -19h00

Vacances scolaires:

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 -12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Collecte ordures ménagères le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires

7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr

Appel aux dons

Vos enfants ont grandi ? Ils n'utilisent plus leurs jeux de société, puzzles, jouets, livres... ?? Ils sont en bon état et complet ? Vous ne savez pas quoi en faire ?



J'ai une idée

Vous pouvez en faire don au Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Villiers-sous-Grez et Recloses, ils feront le bonheur des enfants fréquentant la garderie. Vous pourrez les déposer à la mairie de Villiers-sous-Grez aux heures d'ouverture.

Nous remercions par avance les gens qui répondront favorablement à cet appel.

Carnet

NAISSANCES

Bienvenue à :

Sulivann Joussain Jolivot né le 10 juin 2022 de Célin Jolivot et de Gaëtan Ioussain

MARIAGES

Margaux Croutelle et Anthony Bifante le 4 juin 2022

Sophie Guiomard et Jean-Jacques Rossi le 25 juin 2022

Kelly Bogaert et Charles Dally le 16 juillet 2022

Elisa Ela Madja et Marc Viratel le 6 août 2022

DÉCÈS

Joseph Przybylski le 21 juillet 2022

Si vous ne souhaitez pas voir vos évènements familiaux publiés, merci de nous en informer.

Vente véhicule

Le véhicule fourgon du service technique est à vendre par la mairie de Villiers-sous-Grez. Sont concernés par cette vente uniquement les habitants de Villiers ou com-



merçants ou artisans ayant une adresse à Villiers. Visite du véhicule à la mairie les samedi 3 et 10 septembre 2022 de 9h00 à 12h00.

Véhicule de 2018 essence, puissance 7cv, 34 873 km. Cette vente sera faite aux heures d'ouverture de la mairie sous enveloppe fermée, déposée en main propre à une employée de mairie et contre signature du recueil des offres.

Ce recueil précisera la date et l'heure de dépôt. Le dépôt des offres est ouvert jusqu'au samedi 10 septembre 2022, heure de fermeture de la mairie. Doivent y être indiqués : nom, prénom, adresse, téléphone et prix proposé. Le prix de réserve est de 7 600 €, les offres ne pourront être inférieures. L'ouverture des enveloppes se fera le mardi 13 septembre 2022 par la commission Appel d'Offres. Si deux offres ont un prix identique, c'est la date et l'heure du dépôt qui feront la différence.



